Écoquartier Monplaisir Villefranche

La ville autrement

DÉCOUVREZ L'ÉCOQUARTIER MONPLAISIR

LABEL Éco Quartier étape 1 2 3

Notre engagement

UN QUARTIER POUR TOUS

Se loger

➔ Dans **30 nouveaux bâtiments**, près de **550 logements** seront construits dans l'Écoquartier, d'ici 2025.

➔ **Chacun pourra trouver l'offre qui lui convient :** en accession, en locatif social (20 % des logements), résidence seniors, logements adaptés.

➔ Les bâtiments compris entre 1 et 4 étages, seront implantés de façon à laisser un espace agréable au sein du quartier, avec des **percées visuelles et une ouverture sur le parc.**

Le ⊕ : les logements seront pensés pour avoir **au moins 2 orientations lumineuses.**

Travailler

➔ **D'ici 2020-2021, la construction d'un immeuble de bureaux** débutera à l'angle des rues Monplaisir et Quarantaine. À proximité, l'ancien bâtiment Marduel sera également rénové pour accueillir des entreprises.

➔ **Plusieurs services existeront dans l'Écoquartier Monplaisir :** immeubles de bureaux, projet AGIVR.

Se divertir

➔ Ouvert depuis fin 2017, le **multiplexe cinématographique** CGR de 10 salles est déjà très prisé ! Il a accueilli 350 000 personnes pour sa première année.

➔ **Après le cinéma : les restaurants.** Le prochain bâtiment construit, à côté du CGR, comprendra 3 établissements de restauration, dont l'emblématique brasserie Ninkasi.

➔ **À proximité du parc, les terrasses** des brasseries/restaurants animeront le quartier.

- Début des travaux pour les commerces
- Obtention du permis de construire – îlot B1
- Travaux des voies de desserte
- Obtention des permis de construire de l'îlot I
- Démarrage travaux de l'îlot B1 et îlot I
- Dépôt permis de construire de l'îlot A

ÉCOQUARTIER MONPLAISIR : NOUVEAU QUARTIER À VIVRE

Autour d'un parc, le cœur de Villefranche s'étend

À l'est de la Rue Nationale, un projet urbain de 90 000 m² se dessine progressivement. Premier signe visible ? Le cinéma multiplexe CGR, ouvert depuis novembre 2017. Les transformations s'accélèrent désormais pour créer un Écoquartier de référence, tout en développant mixité sociale et générationnelle.

3 POINTS FORTS DU PROJET

→ **Un Écoquartier, imaginé autour d'un nouveau parc,** pour habiter, travailler, se divertir, vivre-ensemble… Et restituer ainsi à la ville et aux citoyens un lieu de vie plaisant.

→ **Un projet d'Écoquartier qui permet au centre-ville de s'étendre,** grâce à des équipements importants et une liaison facilitée entre l'est et l'ouest de la ville.

→ **Un projet novateur**, construit en réponse aux enjeux de mixité de logements (social, accession, résidences seniors, logements adaptés) et de développement durable (modes de transports doux, énergie photovoltaïque, biodiversité, faible impact carbone, matériaux biosourcés).

CHIFFRES CLÉS

90 000 m² de projet

dont

8 000 m² pour un nouveau parc urbain

550 nouveaux logements

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nom **Monplaisir** vient de la **ferme** du même nom, qui se trouvait à mi-hauteur de l'actuelle rue Monplaisir. En **1718**, elle est possédée par M. de Chal, **Seigneur de Fongraine**. Elle disparait quelques années après **1830**. À noter : en **1854**, le quartier est annexé par Villefranche-sur-Saône, alors qu'il se trouvait avant sur la commune de Béligny.

Un quartier historique de Villefranche

En 1852, quatorze mois de travaux sont nécessaires pour édifier un viaduc de 9 arches. Son objectif ? Permettre la traversée de Villefranche par les trains empruntant la nouvelle voie de chemin de fer entre Paris et Lyon. Il nécessite un important remblai le long de l'actuelle rue Monplaisir. Des travaux qui marquent le début de la transformation du paysage de l'Est de Villefranche.

Entre le 16e et le 18e siècle, la rue de la Quarantaine menait à un hôpital de personnes suspectées d'être contagieuses, pour les écarter hors des remparts de la ville. Puis, ce quartier Monplaisir Quarantaine est devenu industriel avec notamment « Mulsant », puis Laboratoire « Larochette », avant son rachat par la société américaine KENDALL. Les bâtiments ont été détruits en 1897. Dès la fin du 19e siècle, le quartier est aussi connu pour sa grande usine Marduel, spécialiste de la teinture et du retordage de fils de coton.

EN DÉTAIL : LE PROJET D'ÉCOQUARTIER

CHIFFRES CLÉS

10 salles pour le multiplexe cinématographique

Une résidence séniors de **3 700 m²**

LÉGENDE

- Logements *Accession libre*
- Logements *Accession sociale*
- Logements *Locatif social*
- Commerces
- Services / Bureaux

A moins de **350 m** de la rue Nationale

L'ÉCOQUARTIER MONPLAISIR

DEMAIN, LE CHOIX DURABLE

Un parc urbain pour tous

Plaines de jeux pour les enfants, bancs pour se reposer, agrès pour faire du sport, pelouses pour se détendre… **le parc de 8 000 m² au cœur de l'Écoquartier Monplaisir sera un nouveau lieu de respiration pour les caladois et caladoises.** Il offrira une bulle de verdure dans le cœur de la ville, avec une végétation variée et de nombreux cheminements piétons.

Des innovations écologiques

Pour faire de l'Écoquartier un lieu de vie agréable et confortable, plusieurs choix importants ont été réalisés. Le confort acoustique, la sobriété énergétique et la biodiversité sont les maitres mots de ce projet. Pour être durable, quelques exemples de ce qui va être mis en place :

- éclairage à l'aide de panneaux photovoltaïques ;
- des aménagements publics favorisant les modes doux ;
- bâtiments biosourcés performants en énergie ;
- récupération des eaux pluviales pour arroser les jardins partagés ;
- compostage collectif, …

Et côté espaces publics ?

Le projet s'articulera autour du vaste parc central, bordé par la rue Claude Vignard. Très végétal, il dialoguera de façon harmonieuse avec les nouveaux espaces publics aménagés. Aucun stationnement ne sera possible en surface, pour des circulations et une ville plus apaisée. En revanche, les déplacements seront facilités vers l'hypercentre grâce à des liaisons bus, des cheminements piétons agréables et des espaces vélos. L'objectif du projet est bien de créer une continuité du centre-ville de Villefranche avec l'Écoquartier Monplaisir.

CHIFFRES CLÉS

350 places de stationnement
dans un silo, pour profiter des loisirs et des services de l'Écoquartier

L'ÉCOQUARTIER MONPLAISIR, LABÉLISÉ AU NIVEAU NATIONAL

Depuis 2019, la 2e étape pour obtenir le label national « Écoquartier » est enclenchée. Délivré par l'État, ce label récompense des projets urbains de qualité, construisant de façon durable la ville. Parmi les critères étudiés, l'Écoquartier Monplaisir prévoit des aménagements durables :

- mixité entre les activités ;
- développement de la biodiversité avec le parc ;
- matériaux de démolition réemployés sur le site ;
- des prescriptions aux constructeurs pour que chaque bâtiment soit fidèle aux engagements durables ;
- tri des déchets optimisé, compostage collectif ;
- récupération des eaux de pluie, etc.

ILS FONT LE PROJET

L'Écoquartier Monplaisir est un projet piloté par la ville de Villefranche-sur-Saône. Il est mis en œuvre par le Groupe SERL.

Pour mener à bien ce projet, une équipe opérationnelle accompagne le Groupe SERL à chaque étape d'aménagement. Les opérateurs immobiliers sont désignés dans le cadre de consultations.

La ville de Villefranche sur Saône, capitale du Beaujolais, compte 37 099 habitants. L'Écoquartier Monplaisir signe le renouveau de la ville et de ses nouvelles préoccupations.

www.villefranche.net

Le Groupe SERL, Société Anonyme d'Economie Mixte, est expert en aménagement et construction depuis 1957. Il est au service des projets des collectivités locales, des établissements publics et des organismes privés.

www.serl.fr

2021
- Livraison îlot B1
- Livraison îlot I
- Lancement des travaux du parc urbain

2022
- Livraison du parc urbain
- Livraison de l'îlot A

2023
- Livraison de l'îlot E et H
- Travaux de l'îlot J

2024
- Livraison de l'îlot J

2025
- Fin des travaux de l'Écoquartier avec les livraisons des îlots B2, D, K et L